



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins anesthésistes

Question écrite n° 83359

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le recrutement et l'activité des praticiens anesthésistes-réanimateurs du service public hospitalier. On constate depuis ces dernières années, tant dans le secteur libéral qu'au sein des hôpitaux publics, un vieillissement et un difficile renouvellement de la profession d'anesthésiste-réanimateur. Cette spécialité, qui contribue pourtant largement à la qualité de notre système de soins, voit ses effectifs diminuer jour après jour alors que son activité est en constante augmentation. Plusieurs mesures ont récemment été prises pour soutenir la profession, telle la mise en place de la classification commune des actes médicaux, permettant une réévaluation des revenus, ou encore la prise en charge des gardes et astreintes dans les établissements de santé recevant des urgences. Ces dispositions permettent d'encourager l'activité des anesthésistes-réanimateurs, mais semblent bénéficier essentiellement aux praticiens du secteur libéral. Il souhaiterait qu'il lui indique les mesures envisagées afin de renforcer et pérenniser l'attractivité de la profession au sein du service public hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83359

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 456